

Radiation de ma SCi

Par batoune

j'ai appris par les impôts, ce matin, que ma SCi avait été radié le 14/05/25 car sur le KBIS il est inscrit : personne morale sans activité!!!! cela date de 2013, le greffe du tribunal se réveille maintenant! mais je n'ai jamais demandé ça, et je pense que c'est une erreur du greffe lors de l'enregistrement de ma SCi. je voudrais savoir où apparaît cette condition lorsque l'on crée une SCi ??? il va m'en coûter environ 70 euros au greffe et 180 euros à l'INPI. Je paye des impôts sur mes revenus fonciers de la SCi, je suis en règle, mais quand même très surprise, j'aimerais donc un avis et une réponse et je vous en remercie par avance